

Chapitre II : Concept du développement durable

Objectifs du chapitre II

A travers ce chapitre l'étudiant va connaître la perspective historique de la notion et du concept du développement durable en abordant ses objectifs (notamment le principe d'action des agences internationales, des gouvernements nationaux et des industries) et l'impact environnemental sur les enjeux.

I. Introduction

Le mot développement peut indiquer en d'autres termes l'évolution, l'amélioration ou une progression dans un domaine quelconque : économique , industriel, social ou activité humaine en général ; soit dans le cadre de la préservation de la nature, de la biodiversité ou des ressources essentielles, dans le but qu'il soit durable (à plus ou moins long terme). Son concept est basé sur un développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement viable. L'utilisation de l'expression du développement durable dans le langage courant remonte au x années 1970, mais c'est à partir des années 80 que ses concepts prennent effet d'une part face à la diminution des réserves naturelles et aux différentes pollutions engendrés par les activités humaines et d'autre part par rapport aux différents problèmes socioéconomiques à savoir la croissance démographique, la pauvreté , le chômage ...etc.

II. Le développement

Le développement est la recherche de l'amélioration des conditions et de la qualité de la vie. Cependant, du point de vue écologique, parce que liée à la croissance économique et matérielle, le développement est une double menace pour les sociétés humaines : l'une, extérieure, vient de la dégradation des milieux de vie ; l'autre, intérieure, vient de la dégradation des qualités de vie. «Il est vrai le développement a eu lieu et qu'il continue d'être un facteur positif qui a tiré de la misère des milliards de personnes et que, récemment encore, il a permis à de nombreux pays de devenir des acteurs réels de la politique internationale. Toutefois, il faut reconnaître que ce même développement économique a été et continue d'être opéré par des déséquilibres et par des problèmes dramatiques , mis encore davantage en relief par l'actuelle situation de crise. Celle -ci nous met sans délai face à des choix qui sont

toujours plus étroitement liés au destin même de l'homme, qui par ailleurs ne peut faire abstraction de sa nature.

III. Définition développement durable

Plusieurs définitions peuvent être données au développement durable :

- La définition la plus connue du développement durable est celle qui figure dans le rapport de Brundtland 1987 « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » .

- « Le développement durable consiste précisément en l'harmonisation des dimensions économiques, environnementales et sociales. Il ne suppose donc ni conflit insurmontable ni arbitrage, mais plutôt des réaménagements et une conciliation.»

- « Un développement est durable s'il garantit la satisfaction des besoins de la génération actuelle de tous les pays et de tous les groupes de populations, sans porter préjudice à la possibilité de générations futures de satisfaire ses besoins, et en sauvegardant la biodiversité.»

- Jean Yves Martin considère que « La définition actuelle du développement durable permet de faire ressortir trois critères de durabilité : l'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services, le renforcement des capacités de toutes sortes et l'équité face à l'ensemble des ressources disponibles et transmissibles. »

IV. Origine du concept de développement durable

Depuis les années 1970, les cris d'alarme concernant la crise environnementale déchirent l'opinion publique mettant en cause la qualité de vie des sociétés contemporaines, ainsi que l'état écologique désastreux de la planète, nécessitant une réaction pertinente et plus ou moins immédiate.

En 1971, le Club de Rome lance un vrai pavé dans la marre en publiant « The limits of growth » traduit en français par « Halte à la croissance » ou « Les limites de la croissance ». Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, cette association privée internationale créée en 1968, recommande le freinage de la croissance économique comme seule solution. En clair, le développement économique est alors présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme. C'est

dans ce climat de confrontation et non de conciliation entre l'écologie et l'économie que se tient la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain, à Stockholm, en 1972. Une conférence qui sera à l'origine du premier vrai concept de développement durable, baptisé à l'époque écodéveloppement. Des personnalités comme Maurice Strong, organisateur de la Conférence, puis le professeur René Dubos, Barbara Ward et Ignacy Sachs, insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Il en découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Mais plus le temps passe, plus la société civile prend conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels. Ainsi, au cours des années 1980, le grand public découvre les pluies acides, le trou de la couche d'ozone, l'effet de serre, la déforestation et la catastrophe de Tchernobyl.

Dès 1980, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) parle pour la première fois du « Sustainable Development ».

Mais le terme passe presque inaperçu jusqu'à sa reprise dans le rapport de Brundtland, « Notre Avenir à tous », publié en 1987, qui a donné la 1^{ère} définition au concept qui représente la nouvelle démarche de réflexion et d'action qui cible à la fois un mouvement et une temporalité pour l'évolution du monde : « Sustainable Development » traduit à l'époque par développement soutenable ou encore développement durable. Le concept du développement durable devient ainsi la référence incontournable dans tout débat alliant la protection de l'environnement à l'économie et au social.

Voici quelques exemples des crises économiques et sociales qui ont secoué le monde au XX^{ème} siècle :

- 1907 : crise bancaire américaine
- 1923 : crise de l'hyperinflation américaine
- 1929 : la crise financière des années 1930 commence
- 1968 : mouvement social de mai 1968 en France et dans le monde
- 1973 et 1979 : chocs pétroliers
- 1982 : choc de la dette des pays en développement

Et quelques exemples de crises écologiques

- 1954 : retombées nucléaires de Rongelap
- 1956 : crise du mercure de Minamata
- 1957 : marée noire de Torrey Canyon
- 1976 : catastrophe Seveso
- 1984 : catastrophe de Bhopal
- 1986 : catastrophe nucléaire de Tchernobyl
- 1989 : marée noire de l'Exxon Valdez
- 1999 : catastrophe Erika
- Mais aussi : le réchauffement climatique, la pollution de l'air, la question de la couche d'ozone, la disparition de la biodiversité....

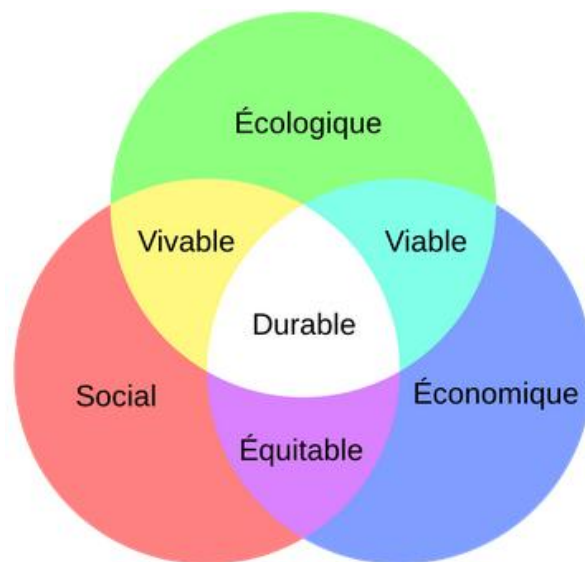
IV.1. Comment le développement durable a pris de l'importance ?

Si le développement durable était une idée relativement peu connue jusqu'à la seconde moitié du 20ème siècle, elle a rapidement pris de l'importance face à la multiplication de ces crises écologiques et de leurs conséquences sur les sociétés humaines. Au fur et à mesure de l'avancée des connaissances scientifiques sur des enjeux comme la couche d'ozone, le réchauffement climatique ou la disparition de la biodiversité, la communauté internationale a pris conscience de la nécessité de trouver un modèle économique susceptible de permettre d'assurer nos besoins sans détruire notre écosystème.

IV.2. Les 3 piliers du développement durable

Contrairement au développement économique, le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : économique, environnementale et sociale. Les trois piliers du développement durable qui sont traditionnellement utilisés pour le définir sont donc : l'économie, le social et l'environnement. Il implique de trouver un juste équilibre entre la nécessité de la croissance et la préservation du milieu naturel, de favoriser l'ascension de la démocratie participative , ainsi que de développer de nouveaux échanges d'informations.

Développement Durable, il faut qu'il soit : 1. Écologiquement acceptable, 2. Socialement équitable, 3. Économiquement rentable. La particularité du développement durable est de se situer au carrefour de ces 3 piliers.



V. Les principes fondamentaux du développement durable

La quête d'un développement durable repose sur un certain nombre de principes qui reconnaissent les responsabilités des utilisateurs, délèguent l'autorité à l'échelon le plus proche pour l'application et favorisent la prévention.

1. Principe d'éthique : est la science de la morale qui veut dire la science du bien et du mal , ou bien en d'autres termes l'art de diriger la conduite qui est la théorie de l'action humaine en tant qu'elle est soumise au devoir et qui a pour but le bien. Selon Aristote l'éthique est tout comportement favorisant le plus grand bonheur.

D'autres définissent l'éthique en termes de justice, de vérité, d'équité, de bien ou de mal, de protection des plus faibles face à l'oppression des puissants. Selon le Code d'Hammurabi l'objectif d'éthique est de permettre que justice soit faite, de lutter contre le mal, d'empêcher les puissants d'opprimer les faibles, et de protéger la santé et le bien - être du peuple babylonien. Dans une entreprise par exemple on peut distinguer trois types d'éthiques : sociale, Éthique économique et financière et l'éthique environnementale qui consiste la protection en respectant le patrimoine naturel en polluant moins et en contribuant à la sauvegarde des générations futures .

2. La protection de l'environnement : L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a toujours défendu le principe de la protection de l'environnement de puis sa création en 1948, en incitant les pays du monde entier à respecter, conserver, préserver

l'environnement et la qualité de vie des êtres humains. Par conséquent la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992 ont beaucoup sensibilisé les populations et les gouvernements au problème de la détérioration environnementale causée par différents modèles de développement.

3. Principe de prévention : S'applique en présence d'un risque connu qui comporte des dégâts prévisibles. La prévention est un des moyens d'intervention privilégiés de l'action publique notamment dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité routière ou de l'action sociale. Le principe de prévention concerne également chacun d'entre nous au quotidien, en particulier lorsque nous agissons prudemment afin d'éviter un accident domestique ou encore pour des raisons sanitaires.

4. Principe d'économie et de bonne gestion des ressources : Consiste à utiliser les ressources naturelles d'une manière rationnelle et les économiser afin d'assurer leur durabilité.

5. Principe de responsabilité individuelle et collective : Ce principe est basé sur le fait d'avoir la conscience et le sens de responsabilité vis - à - vis de ses activités et de ses actions individuelles ou collectives.

6. Principe de droit à l'information Le Principe de droit à l'information représente le dixième principe de la déclaration de Rio , il énonce le droit à l'information comme un moyen d'encourager la participation citoyenne aux processus de décisions concernant la vie collective. Il Consiste en le fait d'informer les personnes des décisions qui les concernent afin qu'elles puissent agir en conséquence pour son propre intérêt ou pour l'intérêt collectif. Ce principe considère que la participation citoyenne est une des conditions de la construction d'un développement durable.

7. Principe pollueur-payeur : C'est un principe économique selon lequel le pollueur doit prendre à ses charges les dépenses afférentes aux dommages provoqués par la pollution dont il est responsable. Autrement dit, chaque agent qui provoque ou contribue à l'accroissement de la pollution doit payer un coût de pollution.

8. Principe utilisateur-payeur : Ce principe ressemble au principe précédent, cependant, la responsabilité, au lieu de porter sur celui qui provoque la pollution par la production des

produits polluants, portera sur celui qui consomme ces produits polluants. Le montant à payer dépend du type d'usage et son degré de perturbations des milieux.

9. Principe de précaution : Ce principe consiste à prendre des mesures de précautions lorsque l'activité ou le projet économique risque de causer des dommages soit à l'environnement naturel ou humain. La prise de décision concernant le projet dans ces cas (cas de l'incertitude) là doit prendre cet aspect en considération.

VI. Les acteurs du développement durable

Les acteurs du développement durable regroupent toutes les personnes physiques et morales qui contribuent à la mise en œuvre des valeurs et des objectifs du développement durable.

Yvette Lazzeri et Emmanuelle Moustier ont identifié dans leur livre « Le développement durable : du concept à la mesure » plusieurs catégories d'acteurs qui sont :

- **Le citoyen :** C'est un élément clé pour la réussite du modèle du développement durable. Que se soit, au travail, à la maison ou encore dans son déplacement, le citoyen peut contribuer au développement durable par des gestes écologiques et des initiatives responsables ainsi que par l'éducation relative au développement durable.

- **Les états et les gouvernements:** L'état représenté par le ministère approprié (en Algérie : ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement) contribue au développement durable à travers la mise en place d'une politique environnementale efficace (L'Algérie a mis en place un Plan national d'action pour l'environnement PNAE).

- **Les entreprises et industries :** Elles peuvent intégrer le développement durable au sein de leur politique, et modifier ainsi leur fonctionnement pour protéger l'environnement, contribuer à l'équité sociale en permettant à leurs employés de travailler dans de bonnes conditions, rationner la consommation de ressources, limiter les rejets polluants et intégrer les parties prenantes dans leur démarche de développement durable.

- **Les collectivités territoriales :** elles peuvent mettre en place une politique de développement durable au sein de leur territoire, en impliquant tous les acteurs dans une démarche de démocratie participative par la mise en oeuvre d'un agenda 21 local.

- **Les associations et les Organisations Non Gouvernementale ONG** : Qu'elles aient des objectifs de protection de l'environnement ou humanitaires, ces organisations participent au développement durable par leurs actions découlant de leurs convictions écologiques et leurs démarches humanitaires.

- **Les banques** : elles peuvent choisir de s'orienter vers des investissements socialement responsables (ISR), vers le microcrédit, et refuser tout placement d'argent vers des entreprises ou des activités qui ne sont pas éthiques.

VII. Les enjeux environnementaux du développement durable

Les enjeux et la situation alarmante de la planète s'aggrave et devient de plus en plus nombreux :

VII.1. Les risques industriels ou naturels

Consiste à la prévention des risques naturels ou technologiques en analysant les aspects environnementaux des catastrophes naturelles et des activités technologiques (comme les incendies, les accidents de versement des produits chimiques dangereux (pollution) afin d'assurer la sécurité et de protéger l'environnement.

VII.2. Les ressources naturelles

Utilisation rationnelle des ressources naturelles notamment l'eau en évitant le gaspillage et en favorisant sa réutilisation. Tout en maîtrisant les risques de contamination des sols et des eaux.

VII.3. Changement climatique

Le changement climatique est considéré comme une des premières et principales préoccupations pour l'avenir de l'humanité, à cause du réchauffement climatique provoqué par les gaz à effets de serre engendrés par les activités industrielles qui provoquent beaucoup de problèmes comme la montée du niveau d'eau des mers et des océans, modification des écosystèmes et appauvrissement de la biodiversité, la désertification...etc.

VII.4. Economies d'énergie et développement des énergies renouvelables

En maîtrisant et en économisant l'utilisation des énergies et en développant et en remplaçant les énergies non propres polluantes à l'environnement (énergies fossiles) par des énergies renouvelables.

VII.5. La biodiversité et les écosystèmes

La protection des écosystèmes et la biodiversité, face à tous les problèmes engendrés par les activités humaines, est très importante pour le développement et l'équilibre environnemental. Par conséquent Il est important de réduire et de remédier aux différents types de pollution.

VI.6. L'utilisation et la préservation des ressources non renouvelables

Face à la consommation et à l'utilisation accentuée de certaines matières premières (non renouvelables), il est indispensable d'économiser leur s utilisation s et de favoriser leur s recyclage s pour une exploitation durable ou d'envisager leur s substitutions.

VI.7. Les déchets

Depuis le début des années 1990, la protection de l'environnement est devenue une préoccupation collective. La question des déchets est quotidienne et touche chaque individu tant sur le plan professionnel que familial. En tant que consommateur, jeteur, usager du ramassage des ordures ménagères, et trieur de déchets recyclables, citoyen ou contribuable, chacun peut et doit être acteur d'une meilleure gestion des déchets. Des gestes simples permettent d'agir concrètement pour améliorer le cadre de vie et préserver le bien-être de chacun : chaque citoyen peut jeter moins et jeter mieux.